

Chine

En 2009, le gouvernement chinois a continué d'imposer les restrictions mises en place pour les Jeux olympiques de 2008, dans la crainte d'agitations à l'occasion de quelques anniversaires « sensibles », notamment le 20^{ème} anniversaire du massacre de Tiananmen et le 60^{ème} anniversaire de la République populaire de Chine. Les autorités se sont opposées à des organisations de la société civile, notamment des groupes et des individus œuvrant aux côtés des victimes du séisme survenu au Sichuan en mai 2008, ont renforcé les contrôles sur les Ouïgours et les Tibétains et augmenté les restrictions qui frappent les avocats spécialisés dans la défense des droits humains et de manière générale, les défenseurs des droits humains.

Le Parti communiste chinois s'inscrit donc toujours dans une logique de monopole du pouvoir politique, exigeant des institutions judiciaires, en dépit des réformes du système judiciaire, qu'elles suivent la ligne du parti. Les citoyens sont confrontés à d'importantes limitations en termes de liberté d'expression, d'association et de religion, la surveillance exercée par le gouvernement et la censure de l'information sur Internet étant très poussées. Son nouveau profil international et son influence économique grandissante placent la Chine sous l'œil attentif du monde entier, notamment en matière de politique étrangère qui peine à mettre en avant les droits civils et politiques.

Liberté d'expression

Les journalistes, les blogueurs, et environ 338 millions d'internautes chinois subissent les injonctions arbitraires de la censure d'État.

En Chine, le 30 juin 2009 fut pour les partisans de la liberté d'expression une journée décisive. Le gouvernement chinois a en effet décidé de surseoir indéfiniment au projet qui consistait à obliger les fabricants d'ordinateurs à pré-installer le logiciel de filtrage des communications Internet « Green Dam Youth Escort » sur tous les PC commercialisés dans le pays. Cette décision a fait suite à des semaines de critiques virulentes émanant des quelques 300 millions de citoyens du Net que compte la Chine, à l'opposition sans précédent des fabricants d'ordinateurs étrangers et des associations professionnelles internationales et à la crainte exprimée par les représentants du commerce et le Secrétariat

au Commerce américains que cette obligation ne constitue une violation des accords de libre-échange.

Au moment où nous écrivons, au moins 28 journalistes chinois sont incarcérés sous des chefs d'accusation pour le moins ambigus, à savoir, « incitation à la subversion » et « divulgation de secrets d'État ». En mai 2009, les autorités de la province de Guangdong ont exigé des médias qu'ils limitent notamment la couverture « négative » des autorités gouvernementales et des manifestations publiques. Le 31 août, deux agents de sécurité employés par l'administration municipale de Dongguan, dans le sud de la province de Guangdong, ont accusé Liu Manyuan, un journaliste du quotidien *Guangzhou Daily*, d'avoir tenté de prendre des clichés d'une scène de crime. Ce dernier a été battu par les agents, lui valant une hospitalisation temporaire.

Le 13 février 2009, le gouvernement chinois a instauré un nouveau « code de conduite » qui menace les agents de presse chinois travaillant pour des correspondants étrangers de renvoi et de perte d'accréditation s'ils collaborent à un « reportage indépendant ». Les correspondants étrangers ont parallèlement constaté une augmentation des représailles contre leurs sources en 2009, en particulier dans la période précédant le premier anniversaire du terrible séisme qui s'est produit le 12 mai 2008 dans le Sichuan. Le 6 avril 2009, par exemple, les forces de sécurité de la ville de Shifang dans la province du Sichuan, ont incarcéré provisoirement un père dont l'enfant est mort dans l'effondrement de son école pour l'empêcher de témoigner devant une équipe de télévision allemande.

Par ailleurs, les correspondants étrangers en Chine sont toujours confrontés à des restrictions et ne peuvent circuler librement au Tibet. Suite aux affrontements mortels qui se sont produits du 5 au 7 juillet 2009 à Ürümqi, le gouvernement chinois a autorisé un accès sensiblement plus libre aux médias étrangers, plus qu'il ne l'a fait pour le Tibet à l'occasion des troubles de mars 2008. Toutefois, cet accès s'est vu plus restreint hors de la ville d'Ürümqi, en particulier la ville de Kashgar. Le 10 juillet 2009, à Kashgar, les autorités gouvernementales ont contraint Elizabeth Dalziel, photographe de l'*Associated Press*, et Mark Mackinnon, correspondant du *Globe & Mail*, à quitter la ville prétextant une menace non spécifiée contre la « sécurité ». Le 4 septembre, la police paramilitaire a frappé à coups de poings et de pieds trois journalistes de la télévision de Hong Kong qui couvraient une manifestation publique pacifique à Ürümqi. Le 18 septembre, un groupe d'individus non identifiés s'est attaqué à trois reporters de l'agence de presse japonaise *Kyodo* qui couvraient à Pékin une répétition en vue de la parade de la fête nationale du 1^{er} octobre.

Des activistes sont également confrontés à la persécution au simple motif qu'ils interviennent au nom des victimes du séisme du Sichuan de 2008. Huang Qi, un activiste de longue date qui a créé www.64tianwang.com, site web destiné à médiatiser les abus de droits humains dans toute la Chine, a été traduit en justice le 5 août 2009, répondant au chef d'accusation de « divulgations de secrets d'État » et de « subversion », ces charges faisant suite à l'enquête menée par Huang sur des allégations selon lesquelles les constructions de mauvaise qualité ont contribué à l'effondrement d'écoles dans la zone du séisme. Le 12 août, Tan Zuoren a été également poursuivi en justice pour « incitation à renverser le pouvoir d'État » relativement à la liste qu'il a dressée des enfants tués lors du séisme. Par ailleurs, Tan aurait soi-disant tenté d'organiser une commémoration publique du 20ème anniversaire du massacre de Tiananmen de 1989. Les autorités ont bloqué le blog du célèbre architecte chinois Ai Weiwei après qu'il ait commencé à médiatiser les noms d'étudiants victimes du séisme. Le 12 août 2009, la police a fait irruption au milieu de la nuit dans la chambre d'hôtel d' Ai à Chengdu, capitale de la province du Sichuan. Un policier a frappé Ai au visage avant de l'incarcérer pendant 11 heures, l'empêchant de témoigner au procès de Tan.

Réforme législative

En dépit des quelques progrès constatés quant à la sensibilisation aux droits et à la professionnalisation de l'appareil judiciaire chinois, le gouvernement continue de contrôler le système judiciaire. Le nouveau président de la Cour populaire suprême (CPS), Wang Shengjun, s'est attaché à poursuivre la campagne de 2008 intitulée « Trois Suprêmes », qui souligne la centralité du Parti Communiste en matière de travail judiciaire. Il est demandé au personnel judiciaire de subordonner les exigences législatives au maintien de la stabilité sociale et à la suppression de toute provocation envers le parti.

Répondant à une inquiétude croissante sur l'augmentation du nombre de manifestations publiques dans tout le pays, 100 000 en 2008, contre 8 000 en 1994, selon des sources officielles, la CPS a annoncé en septembre 2009 la mise en place d'un programme destiné à former les juges. Ce programme a pour objet d'enseigner aux juges la manière dont il faut gérer les affaires liées à l'augmentation des manifestations ainsi que les cas appelés communément « cas de masse », partant du principe que « les forces hostiles gagnent en puissance tant au plan intérieur qu'à l'étranger », constituant ainsi une menace pour « la sécurité nationale et la stabilité sociale ».

Le gouvernement a également annoncé la révision tant attendue de la loi sur la protection des secrets d'État, loi qui fait obstacle à la transparence et à la liberté des médias souvent

utilisée contre les activistes des droits humains, les journalistes et les dissidents. Les révisions proposées qui devraient être adoptées en 2010, s'attachent bien peu à réduire le champ d'application des « secrets d'État », permettent la classification rétrospective des éléments comme « secret », et en étendent la définition à l'Internet et aux informations électroniques.

Le système de justice pénale demeure entaché par les confessions forcées et la torture des suspects exercée par la police, le manque de procédure appropriée, et les limitations sévères en termes de représentation légale. Les autorités ont annoncé que la Chine ne réformerait pas sa loi de procédure pénale dont les carences sont avérées avant 2011. Les engagements du gouvernement qui consistent à permettre aux avocats de rencontrer leurs clients en détention sans l'approbation préalable de la police ne sont toujours pas respectés.

Lors d'une récente affaire qui a suscité des débats passionnés sur Internet, les fonctionnaires responsables d'un centre de détention dans la province de Yunnan ont tenté d'expliquer la mort d'un prisonnier âgé de 24 ans, Li Qiaoming, en affirmant à la famille que le décès était survenu alors qu'il jouait à « cache-cache ». L'enquête a révélé par la suite que Li avait été battu à mort, ce qui a entraîné le limogeage des fonctionnaires.

Toutefois, en août 2009, la presse a fait état d'informations annonçant la rédaction de mesures législatives qui excluraient de toute procédure judiciaire les preuves obtenues sous la torture, réforme demandée de longue date par les organisations de défense des droits humains et les experts juridiques chinois.

La Chine demeure l'un des pays au monde où l'on exécute le plus de prisonniers, dont le nombre estimé chaque année varie entre 3 000 et 10 000, en dépit d'une politique officielle qui prétend en réduire le nombre. Les autorités affirment que la Cour populaire suprême a annulé la peine de mort dans près de 15 pour cent des cas depuis qu'elle s'est vu conférer la capacité d'examiner en détail de telles affaires en 2007.

Le 13 avril 2009, le gouvernement chinois a lancé son premier plan national d'action pour les droits humains (PNADH). Présenté comme la preuve de « son attachement indéfectible aux droits humains », ce plan ne traite pas sérieusement et de manière continue les abus de droits humains en Chine, et ne comporte aucune feuille de route permettant de mettre fin aux violations, de punir les auteurs, et d'assister les victimes.

Défenseurs des droits humains

En 2009, les activistes chinois des droits humains chaque jour plus nombreux, ont payé un lourd tribut du fait de leur attachement à la promotion des droits civils et humains. La surveillance et le contrôle exercés par la police sur les ONG, les intellectuels critiques, les dissidents et les avocats spécialisés en droits civils, s'accompagnant souvent de menaces, de mises en garde ou de périodes de détention à domicile, n'a pas faibli en intensité. Le gouvernement a pris des mesures sans précédent à l'encontre de plusieurs activistes très connus dont les activités n'avaient pas auparavant suscité de telles représailles.

Vers la fin mai, les autorités judiciaires de Pékin ont refusé sans raison de renouveler les licences professionnelles de près d'une douzaine d'avocats spécialisés en droits civils parmi les meilleurs du pays, les laissant dans l'incapacité d'exercer leur métier. Le contrôle sur le renouvellement annuel des licences professionnelles demeure l'un des principaux obstacles à l'indépendance de la profession juridique en Chine, les autorités de Pékin ayant fait preuve jusque là d'une relative tolérance en terme d'octroi des renouvellements. Une société d'avocats, Yitong, semblait particulièrement ciblée, certains associés ayant contesté le mode d'élection au sein de l'association d'avocats de Pékin contrôlée par le gouvernement. En juin, une suspension de six mois a été prononcée à leur encontre.

Le 23 juin, Liu Xiaobo, l'un des dissidents les plus connus de Chine, a été officiellement arrêté après six mois de détention arbitraire. Liu avait collaboré à la rédaction de « Charter 08 », texte appelant à des réformes fondées sur la suprématie du droit et de la démocratie. La police a procédé à l'arrestation de Liu le 8 décembre 2008, essayant apparemment d'empêcher la parution de la charte le 10 décembre, journée internationale des droits humains. En dépit de l'envoi d'un courrier au Président Hu Jintao, à l'initiative de plusieurs lauréats du Prix Nobel, demandant sa libération, l'agence de presse Xinhua a annoncé au mois de juin, l'inculpation de Liu pour « incitation à la subversion du pouvoir de l'État », accusation régulièrement invoquée pour toute critique envers le gouvernement.

À la mi-juillet, le gouvernement a décidé de fermer « Open Constitution Initiative » (OCI), ONG originale d'avocats et d'universitaires intervenant dans le domaine juridique, et d'incarcérer son fondateur, Xu Zhiyong, ainsi qu'un autre membre du personnel pendant trois semaines au motif « d'évasion fiscale ». Non contentes d'avoir accusé Xu et OCI de ne pas avoir acquitté la taxe sur une subvention attribuée par l'Université de Yale, les autorités de Pékin ont retiré l'agrément à l'ONG. Le tollé soulevé par cette décision tant dans le pays que dans le monde a probablement contribué à la libération de Xu, la principale ONG légale d'intérêt public de Chine demeurant malheureusement fermée.

Parmi les célèbres activistes arrêtés par les autorités, nous trouvons notamment Xie Changfa, condamné à 13 ans de peine d'emprisonnement pour avoir tenté d'établir une branche du Parti démocratique chinois dans la province du Hunan, et Gao Zhisheng, dont nous sommes sans nouvelles depuis qu'il est tombé entre les mains du personnel de la sécurité d'État en février 2009. Les autorités continuent de nier son arrestation.

Lois sur les migrants et sur le travail

Les syndicats indépendants étant interdits en Chine, la Confédération Syndicale chinoise est le seul organe légal habilité à représenter les salariés.

Selon les estimations, environ 23 millions de salariés, pour la plupart des migrants, ont perdu leur emploi du fait de la crise financière mondiale depuis 2008. À plusieurs reprises en 2009, les autorités ont tenté d'anticiper tout risque d'agitation en diligentant des médiateurs et en versant des indemnités de départ. À la fin janvier 2009, par exemple, les hauts responsables de l'administration locale de Shenzhen ont eu recours à un fonds gouvernemental pour payer les salaires en retard aux 2 100 personnes licenciées d'une fabrique de meubles dont l'encadrement avait disparu en omettant de payer 10 millions de yuans (68 millions de dollars américains).

Le système de certificat de résidence, ou *hukou*, fondé sur la date de naissance d'une personne, continue d'empêcher effectivement un grand nombre de migrants d'avoir accès aux prestations de service public, notamment aux soins médicaux et à l'éducation des enfants. En mars 2009 l'administration municipale de Canton a annoncé qu'elle accorderait aux ouvriers migrants des droits à l'assurance sociale, à la formation professionnelle, et à l'aide légale auparavant exclusivement réservée aux détenteurs du *hukou*. En juin 2009, l'administration municipale de Shanghai a présenté officiellement son plan destiné à étendre le statut de résident permanent aux migrants qui satisfont aux critères rigoureux en termes d'éducation, de planification familiale et d'historique de paiement des impôts, même si cela ne concerne qu'une faible part de la population totale de Shanghai, estimée à six millions de migrants.

Orientation et identité sexuelle

Pour la première fois en juin 2009, s'est tenu à Shanghai le premier festival « gay pride » (fierté homosexuelle) du pays, suivi d'un festival du film de sept jours sur le thème des droits GLBT (gays, lesbiennes, bisexuels et transgenres). Bien que l'homosexualité ne

constitue plus un crime en Chine, la police a interdit deux séances de projection et une représentation théâtrale.

Suite à une série de descentes de police dans les lieux de rencontre homosexuels des parcs publics, une centaine d'homosexuels a organisé une manifestation dans le parc du Peuple de la ville de Canton le 25 août 2009. Pendant plusieurs heures, la police a interrogé les organisateurs de la manifestation dans les locaux de la sécurité publique du parc. Cette manifestation en faveur de la défense des droits homosexuels a été saluée comme une étape clé de l'organisation de la défense des droits gays et lesbiens en Chine.

Droits des femmes

De manière endémique, les chinoises continuent d'être victimes de discrimination sexuelle et de violence. Dans les régions rurales, les femmes sont particulièrement vulnérables aux abus, notamment la discrimination sexuelle, l'accès inégal aux services et à l'emploi, la traite sexuelle et la violence. Le cas de Deng Yujiao, pédicure de 21 ans qui, le 10 mai 2009, a poignardé à mort une personnalité locale de la ville de Badong dans la province du Hubei parce qu'il aurait tenté de la violer, a suscité une mobilisation publique, soulignant le phénomène de violence sexuelle en Chine.

VIH/SIDA

Les forces de sécurité chinoises continuent d'exercer des pressions sur les organisations luttant contre le VIH/SIDA dans le souci de restreindre les informations au public. La police chinoise a ainsi contraint un éminent militant de la lutte contre le VIH/SIDA, Wan Yanhai à quitter Pékin à destination d'une ville située au nord, Changchun quelques jours avant l'anniversaire de Tiananmen le 4 juin, afin d'éviter, selon leurs dires, tout « risque de conflit ».

En juin 2008, une nouvelle loi anti-drogue est entrée en vigueur sans parvenir toutefois à faire disparaître les abus infligés aux utilisateurs de drogues injectables (UDI) qui contribuent à la transmission du VIH/SIDA. La loi interdit le recours au système chinois de « rééducation par le travail » (RPT) connu pour incarcérer les UDI, lui préférant la notion de « réhabilitation communautaire » aux contours mal définis, nous laissant craindre que les abus ne se poursuivent sous un nouveau nom.

Liberté de culte

Bien que la constitution chinoise garantisse la liberté de culte, le gouvernement restreint cependant l'expression religieuse aux temples dûment inscrits par le gouvernement, aux monastères, aux mosquées et aux églises. Le gouvernement accorde une attention particulière au personnel religieux, aux demandes de séminaires ainsi qu'aux publications religieuses, et contrôle régulièrement les activités des institutions religieuses, les documents financiers, la liste des membres et les employés. Le gouvernement chinois considère l'ensemble des organisations religieuses non inscrites, notamment les « maisons églises » protestantes, comme illégales. Leurs membres s'exposent à des amendes et des poursuites pénales. Assimilant certains groupes, notamment le Falun Gong, à des « cultes du mal », le gouvernement adopte régulièrement des mesures sévères à l'encontre de ses adeptes. Nous ne disposons actuellement d'aucune donnée publique quant au nombre de personnes qui purgent des peines de prison ou de rééducation par le travail en raison de leur pratique religieuse en dehors des cultes contrôlés par l'État.

Tibet

Bien après les échauffourées qui ont éclaté en mars 2008, dans la région autonome du Tibet et les provinces chinoises adjacentes de Qinghai, Sichuan, Gansu et Yunnan, la tension demeure tangible, faisant l'objet d'un contrôle étroit comme l'atteste la forte présence militaire. En 2009, deux tibétains ont été exécutés pour avoir participé aux manifestations de 2008. Au moment où nous écrivons, l'accès des étrangers au Tibet demeure sévèrement restreint.

À ce jour, nous sommes sans nouvelles de plusieurs centaines de tibétains accusés d'avoir pris part aux manifestations. Les procès qui ont eu officiellement lieu ont fait l'objet d'une large politisation. Les procès de Phurbu Tsering, lama tibétain, au Sichuan, et de Dhondup Wangcheng, arrêté pour avoir tourné un documentaire non autorisé en 2008, ont été reportés *sine die* par les autorités en 2009 suite à la médiatisation internationale de rapports faisant état de tortures et de graves irrégularités de procédure.

À Lhassa, les autorités ont renforcé les opérations policières destinées à identifier et à incarcérer les personnes suspectes de porter atteinte à la campagne anti-séparatiste du gouvernement ou envisageant de prendre part à des manifestations peu de temps avant le 50^{ème} anniversaire de la fuite du Dalai-Lama vers l'Inde en mars 2009. Il s'agit notamment d'anciens prisonniers politiques et de leurs familles, de personnes coupables d'une infraction mineure et de visiteurs occasionnels.

Le gouvernement continue d'arrêter, d'incarcérer et de condamner des manifestants ainsi que toutes personnes soupçonnées de sympathies irrédentistes dans toute la zone entourant le Tibet. Les autorités contraignent des milliers de moines et de religieuses à suivre les programmes d'endoctrinement politique, en employant parfois des moyens coercitifs comme la détention collective dans des installations banalisées.

En octobre 2009, les autorités chinoises ont suggéré que le gouvernement reprenne les pourparlers avec les représentants du Dalaï-Lama, à la condition expresse que ce dernier cesse de rencontrer les grands responsables politiques du monde.

Xinjiang

En juillet 2009, le Xinjiang a traversé l'un des pires épisodes de violence ethnique qu'ait connu la Chine ces dernières décennies, avec pour conséquence un déploiement massif de troupes et une répression sévère. Les troubles ont commencé le 5 juillet, alors que des Ouïgours d'Ürümqi manifestaient contre l'assassinat d'ouvriers Ouïgours dans la fabrique de jouets de Guangdong. La manifestation a pris un tournant violent lorsque la police anti-émeute a tenté de les disperser, procédant à l'arrestation de 70 d'entre eux. Ce soir là, des bandes de jeunes Ouïgours s'attaquaient brutalement aux résidents chinois Han au sud d'Ürümqi, faisant un nombre impressionnant de morts ou de blessés et réduisant en cendres des douzaines de bâtiments et d'automobiles. En guise de représailles, des bandes d'émeutiers chinois Han se sont à leur tour attaquées aux Ouïgours. C'est seulement au matin du 6 juillet que les forces de l'ordre ont réussi à reprendre le contrôle, tentant d'empêcher le lendemain, 7 juillet, toute attaque de représailles de la part des résidents chinois Han de la ville, bien qu'il soit établi qu'un certain nombre d'Ouïgours en aient été victimes. Les chiffres officiels évaluent le nombre de victimes des troubles à 197 personnes, dont une majorité de chinois Han. On a déploré plus de 1 600 blessés. Certains Ouïgours continuent de contester le bilan officiel des victimes, jugeant le nombre de victimes Ouïgours largement sous-estimé.

Dans la période qui a suivi les émeutes, la police chinoise, la police armée populaire et l'armée ont mené de concert de nombreuses opérations de ratissage à vaste échelle dans deux quartiers majoritairement Ouïgour d'Ürümqi, Erdaoqiao et Saimachang. Aux dires des témoins, les forces de sécurité ont bouclé toute la zone, à la recherche d'hommes Ouïgours, jeunes et moins jeunes. Outre ces opérations de ratissage à grande échelle, les forces de sécurité ont incarcéré un nombre inconnu de personnes au cours d'interventions ciblées, impliquant généralement des brigades plus petites composées de policiers ou de soldats lancées à la recherche d'hommes Ouïgours dans leurs domiciles, leurs lieux de travail, les

hôpitaux ou la rue. Il semblerait même que les forces de sécurité aient parfois agi sur information d'individus anciennement détenus. Ces opérations se sont poursuivies au moins jusqu'à la mi-août. Les disparitions attestées par Human Rights Watch portent sur des jeunes Ouïgours, la plupart âgés d'une vingtaine d'années, et ce, bien que la plus jeune victime ait été âgée de 14 ans.

Les autorités chinoises n'ont pas tardé à accuser des forces extérieures d'avoir fomenté et encouragé les troubles. Elles s'en sont prises en particulier à Rebiya Kadeer, activiste et ancienne prisonnière politique du Xinjiang qui vit en exil aux États-Unis, l'accusant d'avoir planifié et organisé les manifestations. Aucune preuve, cependant, n'est venue étayer leurs dires, de nombreux observateurs restant persuadés que les manifestations étaient plutôt dues pour l'essentiel aux politiques discriminatoires infligées de longue date par la Chine à la minorité Ouïgoure.

Les autorités chinoises ont également bloqué l'accès aux supports d'information non censurés, notamment Internet, les lignes téléphoniques internationales et les messageries pour tout le monde à l'exception des reporters étrangers accrédités. Dans le même temps, le gouvernement chinois utilisait à la fois les médias officiels et les autres moyens de propagande de masse à sa disposition pour promouvoir sa version des événements à l'intérieur du pays ainsi qu'au plan international.

Le 9 novembre, les médias officiels ont annoncé l'exécution de huit hommes ouïgours et un homme chinois Han pour leur rôle dans les émeutes. Tous les procès ont été diligentés sans avertissement public préalable et se sont déroulés en moins d'une journée, au mépris total des normes internationales.

Région administrative spéciale de Hong Kong

Les autorités de Hong Kong n'ont pas encore établi de feuille de route explicite quant à l'élection démocratique de l'administrateur général et de tous les membres du conseil législatif, suscitant au passage toutes les craintes d'édulcoration du « suffrage universel » prévu dans le cadre de la loi fondamentale de la région administrative de Hong Kong.

Les décisions prises par les autorités en charge de l'immigration qui consistent à interdire l'entrée à plusieurs visiteurs critiques du bilan des droits humains en Chine ont donné lieu à des inquiétudes quant à l'autonomie du territoire. Le 30 septembre 2008, les autorités de Hong Kong ont remis aux autorités du pays de rattachement un ex-dissident qui avait tenté de pénétrer sur le territoire via Macao muni d'un passeport emprunté.

Acteurs internationaux clés

Le gouvernement chinois continue d'offrir une assistance diplomatique et financière aux régimes responsables d'abus, notamment la Birmanie, le Soudan et le Zimbabwe, et ce, malgré son accord donné en juillet 2009, de manière tout à fait inhabituelle, sur les sanctions imposées par le conseil de sécurité des Nations Unies à l'encontre de 15 hauts fonctionnaires nord-coréens. Bien que les autorités chinoises affirment que leur pays accorde la priorité au développement économique dans ses programmes d'aide et de relations extérieures, il n'en reste pas moins vrai que sa politique étrangère fait l'objet de la plus grande attention compte tenu de son mépris pour les droits humains. L'annonce en octobre 2009, d'un investissement chinois de plusieurs milliards de dollars en Guinée quelques semaines seulement après que les militaires guinéens aient tiré sur des manifestants non armés favorables à la démocratie n'est pas passée inaperçue.

En juillet 2009, des procureurs chinois se sont montrés inhabituellement agressifs en arrêtant un cadre dirigeant australien du géant de l'industrie minière Rio Tinto aux motifs de violation de secrets d'État, suscitant des inquiétudes au sein de la communauté internationale des affaires. Le gouvernement a pour sa part sévèrement critiqué le gouvernement australien pour avoir autorisé lors du Festival du Film de Melbourne la diffusion d'un documentaire concernant l'activiste ouïgoure Rebiya Kadeer, ainsi que le gouvernement allemand pour avoir permis l'invitation lors du Salon du Livre de Francfort d'écrivains chinois critiques envers leur gouvernement.

Il semble qu'un certain nombre de gouvernements adoptent aujourd'hui une posture plus souple sur le bilan des droits humains en Chine. En 2009, les États-Unis ont cédé à la pression du gouvernement chinois en limitant la participation des ONG aux deux parties du « séminaire sino-américain sur les droits humains », y compris la partie se tenant en Europe. En route vers Pékin en février 2009, la Secrétaire d'État américaine Hillary Clinton a indiqué que les droits humains « *ne devaient pas porter ombrage* » à la relation sino-américaine. Le Président Obama a par ailleurs décidé de ne pas rencontrer le Dalai-Lama avant son voyage à Pékin prévu en novembre. Une fois en Chine, le Président Obama a largement évoqué la question des droits humains dans ses déclarations publiques sans toutefois directement s'engager sur des questions brûlantes comme la liberté d'expression, les minorités religieuses, la radiation du barreau des avocats spécialisés en droits civils ou les répressions infligées aux provinces de Xinjiang et du Tibet.

En février 2009, le gouvernement chinois a fait son entrée au conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies en tant que membre de la « Revue Périodique Universelle » des Nations

Unies (RPU), choisissant toutefois d'écarter plutôt que d'étudier sérieusement les recommandations émises dans le cadre de la procédure. Dans l'édition de la RPU intitulée « Outcome Report » (Rapport de conclusion), le gouvernement rejette chacune des recommandations, y compris celles relatives à la liberté d'expression et d'association, aux avocats et aux militants des droits humains, à la peine de mort, à « la rééducation par le travail » et à la torture. Il affirme au contraire « qu'il n'existe aucune censure dans le pays », « qu'aucun individu ou membre de presse ne s'est vu pénalisé après avoir exprimé ses opinions ou points de vue », et « qu'il n'existe aucune sorte d'organisme chargé du contrôle d'exécution de la loi se prévalant de secrets d'État [poursuites] pour opprimer les militants des droits humains ».